

## SEANCE DU 21 mai 2021

Une convocation établie par Monsieur BOULMER Jean-Claude, Maire, a été adressée à chaque conseiller municipal et apposée au tableau d'affichage le 14 mai 2021. Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 21 mai 2021 à 20H30, à la mairie.

**Présents :** BOULMER Jean-Claude, PRUNIER Dominique, BATAIS Dominique, HONORÉ David, MOUCHOUX Mickaël, BEAUCHER Jean-Luc, LE GALLAIS Julien, CHEVALIER Rémy, PIOT Gaël, NGUYEN-QUAN Christian, LE NABEC Marie-Laure

**Excusés :** QUEVERT Emilie, SELOSSE Fabienne, NESTORET Steve, BINOIST Christophe

Monsieur CHEVALIER Rémy a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Présentation de l'inventaire du bocage de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

### **Présentation de l'inventaire du bocage de la commune**

Dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) au sein de la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne, un inventaire du bocage de la commune a été recensé.

Caroline BAGUENARD et Kristina MORDAN, du service environnement de la Communauté de Communes, présentent à l'assemblée l'inventaire réalisé en vue de l'adoption puis du classement de cet inventaire au futur PLUI.

### **2021-47 : Transfert de la boulangerie de Couesnon Marches de Bretagne à la commune - Transfert de l'actif du budget**

La Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne, par délibération n°2019/103 a redéfini l'intérêt communautaire pour sa politique locale du commerce.

Dans le cadre du transfert des locaux commerciaux aux communes, la Communauté de Communes a statué sur la situation de la boulangerie de Marcillé Raoul.

Ce local commercial, d'une valeur brute comptable de 413 061,99 € à l'origine, a fait l'objet d'un emprunt sur une durée de 25 ans auprès du Crédit Agricole.

Le capital restant dû à ce jour est de 121 341,72 € avec une annuité annuelle de 12 770,19 €.

Le bien est actuellement loué dans la cadre d'un bail mixte conclu le 03/04/2019. Le loyer annuel s'élève à 13 829,40 € HT.

Considérant que le bien a été édifié sur une parcelle communale sans bail emphytéotique ni convention de mise à disposition et qu'il n'est pas possible de faire un acte de cession,

la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne dans sa séance du 30 mars 2021 a autorisé :

- le transfert de l'actif de la boulangerie située 8 rue du Stade à Marcillé Raoul de l'EPCI à la commune,
- le transfert à la commune du prêt Crédit Agricole afférent à ce bien pour un montant de 121 341,72 €
- le transfert du bail mixte contracté avec la SARL Berthois en date du 3 avril 2019 concernant ce bien.

Considérant la situation ainsi exposée, il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter la proposition de la Communauté de Communes de reprendre la gestion de l'immobilier de la boulangerie de Marcillé Raoul, située 8 rue du Stade dans les conditions exposées.
- D'accepter le transfert du prêt du Crédit Agricole pour un montant de 121 341,72 €.
- D'accepter le transfert du bail mixte du 3 avril 2019 de la SARL Berthois dans tous ses effets au nom de la commune de Marcillé Raoul.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer :
  - La convention de transfert de l'immobilier de la boulangerie de Marcillé Raoul, 8 rue du Stade entre la Communauté de Communes et la commune
  - Les documents de reprise du prêt avec le Crédit Agricole
  - L'avenant au bail constatant le nouveau bailleur ou tout autre document en relation avec cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces décisions à l'unanimité.

#### **2021-48 : Acquisition de la boulangerie - Acceptation de la proposition de financement du Crédit Agricole.**

Dans le cadre du transfert de l'immobilier de la boulangerie de Marcillé Raoul située 8, rue du Stade entre la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne et la commune de Marcillé-Raoul, accepté par la Communauté de Communes dans sa décision du 31 mars 2021 et par la commune dans sa décision du 21 mai 2021, le Crédit Agricole propose le transfert du prêt associé à cet immobilier dans les conditions principales suivantes :

<b>Montant en Euros</b>	121 341,72 €
<b>Objet</b>	Reprise et réaménagement prêt acquisition boulangerie
<b>Durée</b>	13 ans
<b>taux fixe</b>	1.94 %
<b>Echéances</b>	annuelles
<b>Montant des échéances</b>	Amortissement constant

<b>Frais de dossier</b>	3 077,27 €
<b>Remboursement anticipé</b>	possible à chaque échéance

**Article 1** : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole cet emprunt dans les conditions précitées,

**Article 2** : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur ces bases et aux conditions générales des contrats du prêteur.

#### **2021-49 : Mission éducateur sportif auprès de FCMBRN en 2020**

Les missions des éducateurs sportifs auprès des écoles et des associations n'étant plus, par délibération de l'EPCI "Couesnon Marches de Bretagne" de compétences communautaires depuis le 1er janvier 2020, les communes de l'ex-antrainais ont décidé de mutualiser ce service. Un éducateur sportif a été embauché par la commune de Val Couesnon et mis à disposition des communes et des associations sportives au travers de conventions annuelles.

Compte tenu des coûts engendrés pour le club de football en 2020 (FCMBRN), les communes supports du club (Bazouges la Pérouse, Noyal-sous-Bazouges, St Rémy-du-Plain et Marcillé-Raoul) ont accepté, pour l'année 2020, la prise en charge des montants facturés au club à hauteur de 2531,22 €, et que ce soit réparti en fonction de la population DGF des 4 communes. La somme facturée à la commune de Marcillé Raoul est 505,23 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette décision à l'unanimité.

#### **Bilan annuel du service en énergie Partagé (CEP) 2020**

Monsieur le Maire présente le bilan annuel des consommations et dépenses d'énergie de la commune en 2020 réalisé par le Conseil en Energie Partagé (CEP) du Pays de Fougères.

Le bilan est consultable en mairie.

#### **2020-50 : Modification des statuts de Couesnon Marches de Bretagne - Compétence mobilité**

La Loi d'Orientation des Mobilités invite les communes et leurs EPCI à statuer sur un transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » pour un exercice effectif au 1er juillet 2021. Dans le cas contraire, c'est la Région qui devient compétente en la matière sur le territoire de la Communauté.

Elle répond à plusieurs objectifs à savoir :

- Sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux
- Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche)
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la délibération 2021-56 du conseil communautaire du 30 mars 2021 approuvant la modification des statuts de Couesnon Marches de Bretagne relative au transfert de la compétence mobilité à Couesnon Marches de Bretagne.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin de :

**Vu** l'arrêté préfectoral n°35-2019-12-27-010, en date du 27 décembre 2019, portant modification des statuts de la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

**Vu** la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 ;

**Vu** la délibération n°2021-56-020-5.7.5 de Couesnon Marches de Bretagne relative à la modification de statuts Compétence Mobilité en date du 30/03/2021 ;

- d'accepter la modification des statuts de Couesnon Marches de Bretagne transférant ainsi la compétence mobilité dans les termes suivants :

\* Organisation de la mobilité sur le territoire de Couesnon Marches de Bretagne avec notamment :

\* Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Mobilité Simplifié (antérieurement dénommé Plan de Mobilité Rurale) et de son programme d'actions,

\* Mise en œuvre d'actions mobilité du Plan Climat Air Energie Territorial,

\* Etude et mise en œuvre d'une offre de transports à la demande adaptée au territoire,

\* Réponse aux appels à projets et appels à manifestation d'intérêt sur le thème de la mobilité, notamment ceux prioritairement orientés vers les acteurs porteurs de la compétence mobilité,

\* Participation financière aux études sous maîtrise d'ouvrage du SCOT, ou autres partenaires dans le cadre d'un conventionnement ayant pour objectif de développer l'offre de mobilités et de transports supra communautaire.

\* Décision de ne pas se substituer pour le moment, à la Région Bretagne dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports.

- de charger Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à Couesnon Marches de Bretagne.

## **2020-51 : Investissements**

Le conseil Municipal décide les investissements suivants :

- Acquisition de 2 défibrillateurs SAMARITAN PAD 350 au prix de 849€ HT unitaire en remplacement des anciens devenus obsolètes. La proposition est acceptée.

- Devis UNIDE GRAFFIC pour la réalisation d'un panneau d'indication pour l'Espace Rencontre Primevères d'un montant de 120€ HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

**Questions diverses :**

- Mon P'tit Camion : Monsieur le Maire présente l'avancement du projet.
- La journée du Patrimoine aura lieu le 19 septembre. Animations sur le site du Châtel.
- Utilisation du terrain multisport par le service sport de la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne le vendredi de 17h à 18h30 du 21 juin au 06 août à destination des enfants du CP au CM2.
- Monsieur le Maire rend compte de la réunion sur le PLUI qui s'est tenue le jeudi 20 mai.
- Monsieur le maire présente les travaux de voirie qui seront réalisés par la Communauté de Communes en 2021.
- Elections : établissement du planning des permanences.